



La dernière journée de notre camp de jour à l'abri du soleil sous le gazébo. Les amis du camp, malgré toutes les incertitudes liées à la pandémie de la COVID-19, ont apprécié toutes les activités préparées par notre coordonnatrice et notre monitrice.

CUEILLETTE DE PNEUS

Il n'y aura plus de collecte de **PNEUS** dans la municipalité de Saint-Herménégilde.

Tous les pneus d'autos et de camionnettes devront être apportés par les citoyens dans tous les **écocentres occasionnels** selon la nouvelle procédure mise en place afin d'assurer la sécurité de tous.

- ⇒ INSCRIPTION OBLIGATOIRE: Tous ceux qui veulent apporter du matériel doivent s'inscrire en ligne dans l'une des plages horaires disponibles au sein d'un formulaire. Ceci a pour but de répartir la clientèle dans le temps et de raccourcir les files d'attente.
- ATTENDRE SAGEMENT DANS SA VOITURE en attendant qu'un préposé vous donne l'autorisation d'accéder aux différents postes de récupération.
- ⇒ VIDER SOI-MÊME SON CHARGEMENT: Les préposés sur place vous indiqueront où mettre les différents matériaux, mais ne vous aideront pas au déchargement. Vous devez donc prévoir des gants ou d'autres équipements de sécurité.





Tous les citoyens de la MRC ont maintenant accès à des écocentres occasionnels, peu importe où se tient l'écocentre.

Coût: gratuit, sauf pneus surdimensionnés.

Limite: 3 m³ (remorque de 4' x 8' x 3') par jour par adresse.

Conditions: preuve de résidence à l'appui,

entrepreneurs exclus.

Samedi le 12 septembre de 8H30 à 15H Parc Armand-Viau,749, Ancienne Route 50 Saint-Herménégilde

MATIÈRES ACCEPTÉES

- MATÉRIELS ÉLECTRONIQUES
- MÉTAUX
- MEUBLES ET ÉLECTROMÉNAGERS
- VÊTEMENTS
- RÉSIDUS DE CONSTRUCTION (bois, gypse, bardeau, céramique, etc.)
- PNEUS*
- PILES ET BATTERIES
- PEINTURES
- HUILES USÉES
- TUBES FLUORESCENTS ET LAMPES FLUOCOMPACTES



*Les pneus surdimensionnés de 24" de jante ou 48" hors tout sont acceptés, moyennant des frais de 25 \$ par pneu, payable en argent comptant ou par chèque.

Pour plus d'informations: www.mrcdecoaticook.qc.ca 819-849-9166 | Mat.residuelles@mrcdecoaticook.qc.ca



CALENDRIER DES SESSIONS ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HERMÉNÉGILDE

Lieu Heure des sessions Date

Salle du conseil 19 :00H Lundi le 5 octobre 2020 776, rue Principale 19 :00H Lundi le 2 novembre 2020 Saint-Herménégilde 19 :00H Lundi le 7 décembre 2020

PRO-MAIRE

Steve Lanciaux sera le pro-maire pour les mois de septembre et d'octobre 2020 et Robin Cotnoir sera le pro-maire pour les mois de novembre, de décembre 2020 et de janvier 2021. LES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HERMÉNÉGILDE sont toujours disponibles afin de recevoir

vos suggestions pour l'amélioration de la qualité de vie dans notre municipalité. Ils sont là pour répondre à vos questions.

BUREAU MUNICIPAL

Heures d'ouverture : Services offerts

Lundi, mardi, jeudi et vendredi Permis de construction

9h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00 Permis de feu (Feux à ciel ouvert) Fermé le mercredi Location du centre communautaire

Adresse: 816, rue Principale, Saint-Herménégilde, QC J0B 2W0

Numéro de téléphone : Bureau: 819-849-4443

Pour rejoindre Marc-Antoine Lefebvre, Directeur général Poste 1

Louise Saint-Jacques, Adjointe Poste 0 René Therrien, inspecteur municipal par intérim Poste 2

Gabrielle Kmec, inspectrice en bâtiment Poste 3 (mardi, jeudi et vendredi)

Numéro de téléphone: Centre communautaire : 819-849-3344

Les membres du conseil municipal de Saint-Herménégilde élus en 2017 pour un terme de 4 ans avec leurs principaux mandats.

Nom	Poste	Responsabilité	
M. Gérard Duteau	Maire	Régie Incendie	Forêt Hereford
M. Réal Crête	Poste 1	Régie des déchets Ressources humaines	Journal Loisirs
M. Sébastien Desgagnés	Poste 2	Hygiène du milieu Ressourcerie des Frontière Ressources humaines	Tactic es
Mme Sylvie Fauteux	Poste 3	Sécurité civile Trois villages Aménagement urbain	CCU SAE Journal
M. Steve Lanciaux	Poste 4	Hygiène du milieu Sécurité civile Culture	Famille et MADA Aménagement urbain
M. Robin Cotnoir	Poste 5	Hygiène du milieu CCU	
Mme Jeanne Dubois	Poste 6	Gestion de l'eau Ressources humaines	Actibus Culture Sécurité civile

DISPOSITION DES CENDRES: ATTENTION AUX INCENDIES!

Il est extrêmement important d'attendre que vos cendres soient complètement refroidies avant d'en disposer dans le bac brun pour les matières compostables.

Chaque année, plusieurs incendies se produisent à cause de cendres chaudes placées dans les bacs bruns.

Les cendres demeurent chaudes pendant plusieurs jours après leur combustion. Afin qu'elles refroidissent sans danger, il suffit de les déposer à l'extérieur, dans une chaudière métallique recouverte d'un couvercle métallique adapté sur une surface incombustible jusqu'à ce qu'elles soient entièrement refroidies. Pour activer le processus de refroidissement, il suffit de retourner les cendres à quelques reprises à l'intérieur du contenant métallique.

Les cendres chaudes placées dans une boite, un sac, une poubelle, un bac ou tout autre contenant représentent un risque d'incendie important. Il est donc essentiel de s'assurer que les cendres soient entièrement refroidies, c'est-à-dire un minimum de deux (2) semaines avant d'en disposer.

La direction

CHANGEMENT D'HEURE ET DE PILE DES AVERTISSEURS



Le retour à l'heure normale se fera dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre 2020 au Québec. À 2h du matin, nous reculerons donc l'heure pour un retour à l'heure normale de l'Est (ou heure d'hiver) et nous gagnerons une heure de sommeil.

C'est aussi le meilleur moment pour vérifier les piles des avertisseurs de fumée et les remplacer.

Un avertisseur de fumée muni d'une pile qui fonctionne bien est un duo indissociable qui sauve des vies.

Avez-vous remplacé vos piles?



LE DÉFIBRILLATEUR A ÉTÉ DÉMÉNAGÉ



Afin de rendre le défibrillateur disponible en tout temps, veuillez noter qu'il ne se trouve plus au centre communautaire.

Il est maintenant à l'église de Saint-Herménégilde.

Entrez par la porte de droite. Vous le trouverez sur le mur de droite près du panneau d'affichage à l'arrière complètement.



RÉCUPÉRATION DE VÊTEMENTS : CLOCHE EN PERMANENCE AU GARAGE MUNICIPAL

Le CAB recueille les vieux vêtements et textiles, ainsi que les veilles chaussures, les bottes, les sandales, les patins de hockey et les sacs à main. Nous vous demandons de mettre les vêtements dans des sacs et de mettre les souliers dans un sac à part afin que la paire soit ensemble.

Des bénévoles trient ensuite ce qui a été recueilli : ce qui est encore de bonne qualité est vendu à la boutique Mod-Écolo et le reste est envoyé à un organisme de récupération de vêtements et textiles.

En plus de réduire la quantité de déchets enfouis, les profits de la collecte de vêtements permettront au CAB d'offrir des services dans notre milieu auprès des personnes dans le besoin.

Le centre d'action bénévole

RESPECTEZ LE CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE POUR UNE RENTRÉE SCOLAIRE SÉCURITAIRE



Au cours des prochains jours, partout en province, des centaines de milliers d'élèves reprendront la route vers leurs établissements scolaires. Par conséquent, la présence d'autobus d'écoliers, de piétons, de cyclistes et de brigadiers amènera une augmentation de l'achalandage du réseau routier. Tous les usagers de la route devront redoubler de prudence afin d'assurer la sécurité de tous.

Sécurité routière : quelles sont les règles?

- Respectez les limites de vitesse affichées. Dans une zone scolaire, du lundi au vendredi et du mois de septembre au mois de juin, la limite de vitesse ne peut excéder 50 km/h entre 7 h et 17 h. L'amende sera doublée si l'infraction est commise à l'intérieur de la période précisée.
- Le conducteur d'un véhicule routier ou un cycliste qui approche d'un autobus ou minibus affecté au transport d'écoliers dont les feux rouges intermittents sont en marche ou lorsqu'il est fait usage de son signal d'arrêt obligatoire doit s'immobiliser à plus de cinq mètres de l'autobus ou du minibus. De plus, il ne peut le croiser ou le dépasser que lorsque les feux rouges intermittents sont éteints et le signal d'arrêt obligatoire fermé. Aussi, il doit s'assurer qu'il peut le faire sans danger. Le nombre de points d'inaptitude attribuables à cette infraction est de neuf.
- Lorsque la circulation est dirigée par un agent de la paix, un brigadier scolaire ou un signaleur chargé de diriger la circulation lors de travaux, toute personne doit, malgré une signalisation contraire, obéir à leurs ordres et signaux.

Rappelons également l'importance du respect de la signalisation aux abords des écoles, particulièrement les zones réservées aux autobus, les zones où le stationnement est interdit et les zones de débarcadère. Plusieurs parents déposent leur enfant à l'école; ceux-ci doivent s'assurer de le faire en un endroit sécuritaire et éviter les manœuvres imprudentes telles que le stationnement en double et les virages en « U ».

Bonne rentrée scolaire!

https://www.sq.gouv.qc.ca/nouvelles/respectez-le-code-de-la-securite-routiere-pour-une-rentree-securitaire/

LAISSEZ LA PLACE AUX INTERVENANTS D'URGENCE!

Que ce soit une autopatrouille, une ambulance ou un camion incendie, lorsque les gyrophares et sirènes sont en fonction, laisser-les passer, SVP! En cas d'une urgence, **chaque** seconde compte!









Voici donc les comportements à adopter si vous entendez ou voyez au loin les véhicules d'urgence.

Si vous êtes en mouvement :

- ⇒ Relâcher l'accélérateur sans freiner brusquement pour réduire votre vitesse;
- ⇒ Déplacer votre véhicule vers l'extrémité droite de la chaussée, incluant la voie d'accotement sans oublier de signaler votre intention en utilisant vos clignotants;
- ⇒ Lorsque vous avez atteint cette voie, si nécessaire, immobilisez votre véhicule et assurez-vous de voir et laisser passer tous les véhicules d'urgence qui arrivent, car les intervenants d'urgence voyagent souvent en convoi de plusieurs véhicules;
- ⇒ Lorsque vous vous êtes assuré que tous les véhicules d'urgence sont passés, vous pouvez reprendre votre déplacement normalement.

Respectez le corridor de sécurité :

Advenant qu'un véhicule d'urgence soit immobilisé sur l'accotement, veuillez respecter le corridor afin d'assurer la sécurité des intervenants.

Si vous êtes immobilisé à une intersection :

- ⇒ Tentez de déplacer votre véhicule vers la droite.
- ⇒ Ne jamais s'engager dans l'intersection si cette manœuvre met en danger votre sécurité ou celle d'autrui.

Respectez les victimes et les intervenants



Il peut être impressionnant pour certains de voir les intervenants travailler lors d'une situation d'urgence. Toutefois, il est très important de respecter les périmètres de sécurité établis, les intervenants et surtout les victimes! Si les intervenants vous demandent de reculer, c'est qu'il y a possiblement des dangers pour la sécurité, qu'ils ont besoin d'espace supplémentaire pour travailler, qu'une victime est en position délicate, ou pire, qu'il y a un décès.

Quelqu'un qui est en état de choc, victime d'un incendie ou étendue sur une civière n'appréciera pas le fait d'être pris en photo et d'être discuté sur les réseaux sociaux! Le respect et la collaboration sont de mises dans ces situations délicates.

Jonathan Garceau Coordonnateur en sécurité incendie

PERSONNES NÉCESSITANT DE L'AIDE PARTICULIÈRE À L'ÉVACUATION



Le département de prévention incendie de la MRC de Coaticook, en collaboration avec les services incendie de la région désirent poursuivre l'implantation du programme pour les personnes qui nécessitent une aide particulière pour l'évacuation en cas d'incendie. Ce programme s'adresse aux personnes ayant une déficience particulière (intellectuelle, malentendant, non-voyant, personne handicapée et les personnes âgées ayant des problèmes de motricité ou autre) et qui résident dans les municipalités de la MRC de Coaticook, soit : Barnston-Ouest, Coaticook, Compton, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette, Sainte-Edwidge-de-Clifton, Stanstead-Est et Waterville.

Ces personnes sont invitées à remplir un formulaire via le lien : https://www.mrcdecoaticook.qc.ca/services/securite-publique.php#aide-particuliere/, et le renvoyer à la MRC de Coaticook aux coordonnées indiquées sur le formulaire. Le tout est fait sur une base volontaire des citoyens et n'a d'autre but que d'informer les pompiers de leur situation. Advenant un appel pour un incendie, le répartiteur de la centrale d'urgence 911 informera les pompiers de la présence d'une personne nécessitant de l'aide particulière et de sa localisation probable dans la maison ou le logement via une base de données qui sera alimentée à l'aide du formulaire. Le but étant d'optimiser les interventions et d'évacuer ces personnes rapidement, en cas d'urgence.

Pour les citoyens ayant déjà envoyé le formulaire par le passé et pour lesquels les informations demeurent inchangées, il n'est pas nécessaire de nous renvoyer celui-ci.

Note : les informations seront traitées de façon confidentielle.

Jonathan Garceau Coordonnateur en sécurité incendie

DESSERTE DE SÉCURITÉ INCENDIE

À la suite de l'interrogation de certains citoyens, nous désirons porter à votre attention l'information suivante.

Bien que la municipalité puisse compter sur une desserte de sécurité incendie qui est utilisée par des pompiers volontaires, celle-ci ne remplace pas le poste d'incendie de Coaticook. Ainsi, pour vos documents concernant les assurances habitation, lorsque l'on vous demande la distance du poste d'incendie le plus proche, il faut prendre en compte la caserne de Coaticook et non la desserte locale.



COMMUNAUTÉ SAINT-HERMÉNÉGILDE



Dû à toutes les incertitudes causées par la pandémie du COVID-19, la communauté de Saint-Herménégilde a dû se résigner à annuler son souper paroissial annuel. S'il y avait de nouveaux développements, ils seraient annoncés sur le site de la municipalité de Saint-Herménégilde.

Pour ce qui est des messes, nous attendons des confirmations pour l'église de Saint-Herménégilde. Or, une première messe aura lieu le 13 septembre 2020 à 11H. À surveiller le site de la municipalité de Saint-Herménégilde pour les suivis des messes.

Pour de plus amples informations, vous pouvez communiquer avec Gisèle Cotnoir au 819-849-3203.

Le comité de l'Église de Saint-Herménégilde.

CLUB JOYEUX DE SAINT-HERMÉNÉGILDE

L'automne avec ses températures plus fraîches nous fait penser qu'il sera bientôt là... cependant, tout ne rentrera pas dans l'ordre...

La pandémie de la COVID-19 nous empêche de reprendre nos activités à cause de toutes les restrictions et des différents aménagements que nous devons respecter. Pour l'instant, c'est physiquement impossible de recommencer nos activités. Nous devons suivre les consignes de la FADOQ, car nous sommes responsables de la mise en place et du respect de ces dernières. Le souper-danse de septembre n'aura pas lieu et celui d'octobre est encore incertain.

Il en est de même pour les activités du Café Entre-Amis du jeudi après-midi... c'est triste, mais nous ne pouvons les reprendre immédiatement. Nous devons également respecter toutes les consignes de la FADOQ.

Aussitôt que les exigences diminueront, vous en serez informés et il nous fera un grand plaisir de vous accueillir à nouveau ...

À très bientôt, j'espère,

Henriette Véronneau, présidente







DU RÉPIT SUR DEMANDE À COATICOOK

Plusieurs raisons peuvent être évoquées pour expliquer qu'un proche aidant hésite à utiliser un service de répit. Citons, entre autres, l'acceptation de la maladie, la difficulté à faire confiance à un étranger, l'autorisation d'utiliser des services de la part de l'aidé, la disponibilité restreinte du personnel ou encore l'urgence du besoin qui sont des motifs souvent répétés pour ne pas avoir demandé un service d'aide.

Parce qu'il est familier avec cette réalité, l'organisme Aide à domicile MRC de Coaticook a fait place à de la souplesse dans son offre de service et obtenu le soutien financier de l'APPUI Estrie pour donner accès à des blocs d'heures de présence-surveillance pour un besoin ponctuel. Les proches aidants de la MRC de Coaticook ont accès à un service unique en son genre dans la région qui répond au besoin du moment et utilisé à la demande, le jour, le soir ou la fin semaine.

Voici un commentaire recueilli d'une utilisatrice : « Je vis avec ma mère qui souffre d'un trouble cognitif, elle peut rester seule quelques heures dans le jour sans problème. Un samedi soir, je suis allé au restaurant et au cinéma, j'ai utilisé le service de présence surveillance sur demande de l'Aide à domicile MRC de Coaticook afin de sortir en paix sachant qu'une personne formée veillait sur ma mère pendant mon absence. Et ce pour seulement 7\$ de l'heure. » - Chantale Laprise, Coaticook.

Pour sa part, M. Rolland Lamontagne a été satisfait d'être accommodé: « Lorsque ma tante est décédée, je devais assister au service funéraire et le reste de la famille également, je n'avais personne pour surveiller ma femme qui souffre de la maladie d'Alzheimer, pour des raisons personnelles je préférais qu'elle reste à la maison. J'ai contacté l'Aide à domicile MRC de Coaticook afin d'utiliser le service de présence surveillance sur demande. Quelle chance, Gisèle la préposée qui fait le ménage la semaine était disponible, ma femme la connait bien, elle a accepté sa présence. » - résident de Waterville.

Il faut faire la demande de service dans un délai préalable de 48 heures. Dans la mesure du possible, le personnel tente de trouver des solutions qui répondent aux besoins des proches aidants en fonction des difficultés que présente la situation. L'Aide à domicile MRC de Coaticook accepte ou refuse la demande selon la disponibilité des ressources humaines convoitées. En fait, ce service est une option répit de plus qui s'offre au proche aidant pour un rendez-vous, une sortie, un événement, etc., sachant qu'il laisse entre de bonnes mains, l'être cher dont il prend soin.

Pour plus de détails sur les critères permettant de recevoir le service de présence surveillance sur demande, communiquez par téléphone, au 819 849-7716 ou par courriel, à : sadrc@videotron.ca. Ce programme est possible grâce au financement de l'APPUI pour les proches aidants de l'Estrie.



Présence-surveillance sur demande

7\$ de l'heure

Inscrivez-vous au programme 819-849-7716

- Réservez une période de 3 ou 4 heures selon la disponibilité des préposées
- De jour, soir ou fin de semaine
- · Allez-y selon vos besoins
- Ayez l'esprit tranquille





Aide à domicile MRC de Coaticook

Travaillez à temps plein ou partiel, horaires flexibles et congés payés.

Formation de base et continue.

819-849-7716 ou sadrc@videotron.ca aideadomicilecoaticook.com

Rendez la vie des gens agréable, devenez

préposé(e) en aide à domicile



RÉGLEMENTATION MUNICIPALE Parce qu'on partage le même territoire!

Pour parvenir à une cohabitation réussie entre les gardiens d'animaux, les animaux et la population en général, nous devons travailler ensemble et arriver à un juste partage du même territoire. Pour ce faire, il importe de respecter les règlements municipaux. Voici quelques-uns des principaux règlements qui ont été adoptés dans les différentes municipalités de l'Estrie :



Chien en liberté

Il est défendu de laisser un chien en liberté. Hors des limites du bâtiment, du logement ou de la propriété de son gardien, un chien doit être tenu en laisse et accompagné d'une personne responsable qui en a la maîtrise.

Excréments

Le gardien d'un animal doit immédiatement enlever les matières fécales produites par ce dernier et en disposer de manière hygiénique.

Animal errant

Un animal errant constitue une nuisance. Toute personne qui trouve un animal errant doit le remettre immédiatement à la SPA de l'Estrie.

Bruits et dommages

- Est considéré comme une nuisance la garde d'un animal qui cause un dommage moral, physique, matériel ou autre aux personnes vivant dans le voisinage, et ce, de diverses façons, entre autres :
- En les incommodant moralement, physiquement ou matériellement de façon à nuire à leur tranquillité, à leur repos, à leur qualité de vie ainsi qu'à leurs invités;
- En aboyant, en hurlant, en sifflant, en miaulant ou dont les cris réitérés peuvent nuire à leur confort, à leur quiétude ou à leur qualité de vie;
- En endommageant leur propriété, que ce soit l'immeuble comme tel, les meubles, les accessoires, une terrasse, un jardin, des fleurs, des jardins de fleurs, des arbustes ou d'autres plantes.

Licences

Le gardien d'un chien ou d'un chat* doit, pour avoir le droit de garder l'animal en question dans les limites de la municipalité, obtenir une licence à cet effet auprès de la SPA de l'Estrie.

Piège et poison

Dans les limites de la municipalité, il est interdit d'utiliser ou de permettre que soit utilisé du poison ou un piège pour la capture d'animaux, à l'exception de la cage-trappe.

Si vous éprouvez quelconque problème de nuisance, n'hésitez à communiquer avec la SPA de l'Estrie au 819 821-4727, option 5.

* La majorité des citoyens et citoyennes de l'Estrie sont soumis à un règlement qui rend l'enregistrement des chats obligatoire. Si vous croyez que votre municipalité n'a pas adopté un tel règlement, <u>communiquez</u> avec la SPA de l'Estrie pour vous en assurer.









SUR RENDEZ-VOUS

- 150, rue Child, Coaticook (Québec) J1A 2B3
- **(** 819 565-3667
- genevieve.hebert.SAFR@assnat.qc.ca

GENEVIÈVE HÉBERT DÉPUTÉE DE SAINT-FRANÇOIS ET WHIP ADJOINTE DU GOUVERNEMENT

ACTIVITÉS DU VOLET RESSOURÇAIDANT

du Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook

Nos activités reviennent à la normale. Elles sont offertes en personne avec les mesures appropriées (distanciation et port du masque). Nous ajusterons la tenue de l'événement au fur et à mesure. En cas d'une intensification du nombre de cas, nous donnerons l'activité à venir par Zoom. Vous serez avisez en temps et lieu.









GROUPE DE SOUTIEN : L'ART AU SERVICE DE SOI MERCREDI, 15 SEPTEMBRE À 18 H 30

Animé par Janie Martel

Au Centre d'action bénévole : 23 rue Cutting, 3e étage

Inscription requise: 819 849-7011 poste 223

ACTIVITÉ GRATUITE



CONFÉRENCE: MANDATS DE PROTECTION ET TESTAMENTS

MERCREDI, 30 SEPTEMBRE À 18 H 30

Par Me Anne-Sophie Francoeur, Notaire

Au Pub L'Épervier : 80, rue St-Jacques Sud Inscription requise: 819 849-7011 poste 223

ACTIVITÉ GRATUITE

ÉQUIPE DU JOURNAL

Le Mégilien Réal Crête, conseiller responsable

816, rue Principale Brigitte St-Pierre, responsable de la publicité

St-Herménégilde, Québec J0B 2W0 Sylvie Fauteux, mise en page

Pour nous joindre : lemegilien@st-hermenegilde.qc.ca téléphone: 819-437-5462

Vous pouvez nous soumettre articles et photos en tout temps

JUSTE POUR RIRE

Salutation à tous nos lecteurs.

En prévision d'un prochain article, j'ai profité du confinement pour prendre en note quelques bons mots qui me sont passés sous les yeux! Je vous en fait part et j'espère qu'ils vous feront du bien.....

- 1---C'est quoi être infirmière en pleine pandémie?
 - *La bande de musiciens qui jouaient sur le Titanic qui était en train de couler? C'est NOUS!.....*
- 2---Il faut que j'apprenne à faire la différence entre avoir faim et n'avoir rien à faire!
- 3---Sois comme Darth Vader :*Porte un masque, ne visite pas tes enfants, sois émotionnellement et physiquement distant et suis les ordres!
- 4---J'ai changé le système d'alarme de la maison : maintenant il sonne quand quelqu'un sort.....
- 5---J'ai besoin de suggestions pour les vacances de Noël :
 - *Aix en Cuisine ou Salon sur Mer?*
- 6---Puisque tout le monde est à la maison.....est-ce que les voleurs ont droit eux aussi à la P.C.U. (prestation canadienne d'urgence)?
- 7---25e jour de confinement.....mon groupe sanguin est maintenant A-Péritif......
- 8---Je me sens comme à 16 ans : mes cheveux sont longs, l'essence est pas cher et j'ai interdiction de sortir!.....
- 9---C'est bien la première fois que quelque chose de la Chine dure si longtemps......
- 10—À 17 ans on se faisait faire des fausses cartes pour entrer dans les bars; à 70 ans maintenant je dois me faire faire de fausses cartes pour entrer à l'épicerie.....
- 11—Si j'avais su , au début de mars, que c'était la dernière fois que j'allais au resto.....j'aurais pris un dessert.....
- 12—Mon mari m'a acheté une mappemonde; il l'a installée sur le mur et il m'a donné un dard en me disant :«Là où le dard tombe je t'y emmène en vacances pour 2 semaines!»
-On va passer 15 jours en arrière du frigo!

Je m'arrête ici pour aujourd'hui; il m'en reste d'autres pour la prochaine fois. SI on re-confine on prendra cela plus facilement et sinon ça nous rappellera des souvenirs!

L'humain a une très grande capacité d'adaptation; ce qui ne nous tue pas nous rend plus fort!!!!!

Bon automne et à la prochaine....Si Dieu le veut.....

PLUME DU LAC

DATES DE FERMETURE DU TERRITOIRE DE LA FORÊT COMMUNAUTAIRE HEREFORD À L'AUTOMNE 2020



Les sentiers pédestres et de vélo de montagne ainsi que les sentiers de VTT dans les chemins forestiers seront fermés, en 2020, aux dates suivantes pour permettre la **pratique de la chasse** :

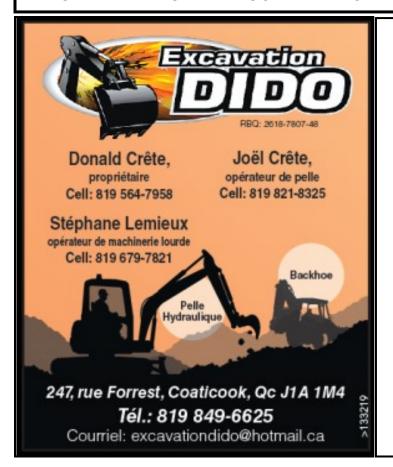
- Samedi 3 octobre au vendredi 9 octobre 2020 inclusivement (Chasse à l'orignal à l'arc)
- Samedi 17 octobre au mercredi 21 octobre 2020 inclusivement (Chasse au cerf à la poudre noire)
- Samedi 7 novembre au dimanche 22 novembre 2020 inclusivement (Chasse au cerf à la carabine)

Les chasseurs évitent les secteurs de sentiers durant la chasse à l'arc au cerf et au petit gibier, mais il est important, en toutes saisons, de porter des vêtements aux <u>couleurs</u> <u>voyantes</u> pour être bien visibles **et de rester dans les sentiers**.

Le chemin Centennial, le sommet du Mont Hereford et les sentiers pédestres du secteur de la Chute à Donat (East Hereford) restent ouverts en tout temps (sentier Neil-Tillotson jusqu'au km 1.1, sentier de la Chute, sentier des Anciens, sentier des Coteaux et sentier du Camping).

Pour certains secteurs et certaines dates, les périodes de fermeture sont différentes pour les sentiers de vélo de montagne gérés par Circuits Frontières veuillez vérifier auprès de l'organisme: http://circuitsfrontieres.com/.

MERCI DE RESPECTER LA COHABITATION DES USAGERS!



ENTREPOSAGE La Vieille École



806, rue Principale St-Herménégilde, Qc J0B 2W0

Tél.: 819 416-0367 AUTOS, MOTOS, ROULOTTES, MEUBLES.

Propriétaires sur place 24/24 Chauffé, Système alarme relié.

DEPANNEUR CHEZ CRE

C'est plus qu'un dépanneur...



Saviez-vous que...

Le dépanneur vous offre une bouteille d'urine synthétique gratuitement avec achat de phéromone à l'orignal pour le mois de septembre seulement.

... c'est aussi votre Dépanneur!!!

Surveillez nos

833, ch. Saint-Jacques Saint-Herménégilde, Québec JOB 2W0

Tél: 819-849-2011

Heures d'ouverture:

Du 26 avril au 31 décembre 2020 8h30 à 20h30

7 jours sur 7

_{spéciaux du mois} Excepté: 25 décembre, 1 janvier et dimanche de Pâques où nous serons FERMÉ



Scalabrini & Filsine. Déneigement • Excavation • Transport 1730, ch. Tremblay Ste-Edwidge (Quebec) J0B 2R0 Téléphone : 819-849-3158 Télécopieur: 819-849-0707 Cellulaire: 819-578-2822 courriel scalabrinipierre@hotmail.com

Récupération BERGERON inc.



• Métaux non-ferreux (cuivre, laiton, stainless, aluminium, batterie)

Vieilles automobiles

Appareils ménagers

(Réservoir eau chaude, laveuse, sécheuse, frigidaire, fournaise etc..

pour votre ménage du printemps

SUR PLACE BALANCE Payons comptant

Offrons aussi service de cueillette pour votre



- entreprise
- terrain
- ferme
- maison

Nous payons les **meilleurs** prix en région

David: 819-849-0714

Steve: **819-849-0035**

1065, route 141 St-Herménégilde